

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRES Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - Implantation de la SAS AGB - Subvention d'équipement de la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BAUDRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de sa création en 1981, la SARL AGB est spécialisée dans la mécanique de précision au profit des donneurs d'ordre du secteur aéronautique, spatial et défense. A partir de 1992, confrontée à la baisse d'activité de ce secteur, AGB s'oriente vers les marchés de la téléphonie et du médical, avant de se spécialiser dans la mécanique de « haute précision » et notamment l'usinage à grande vitesse (UGV), pour revenir, à partir de 2001, sur le marché de l'ASD, profitant de son avantage concurrentiel pour se positionner sur des niches technologiques à forte valeur ajoutée.

Entre-temps, AGB implante en 2000, dans le nord du Portugal, sa filiale MPV, qui lui permet de se positionner à l'international, de capter les marchés de compensation et de diminuer ses coûts de revient sur les pièces à faible valeur ajoutée.

Reconnue au niveau national pour ses compétences et son savoir-faire, AGB poursuit sa stratégie de développement en se dotant, dès 2003, de moyens lourds très sophistiqués - des machines à commande numérique 5 axes – qui lui permettent non seulement de conforter son avance technologique et répondre aux exigences du marché en réalisant des pièces complexes et de grandes dimensions, mais également de recevoir les certifications et homologations des plus grands noms de l'ASD (ISO 9001 version 2000, qualification Thalès Tas, EADS classe 3, Alcatel Space, Astrium Space, Dassault), des telecom (Sagem, Tess) et du médical (ABX).

Présente sur les plus grands salons professionnels français et européens (Midest, Bourget, Exponor), la SAS AGB compte encore renforcer son positionnement via le futur laser mégajoule, en sous-traitance de Sagem, et faire valoir ses compétences à l'usinage du titane et de certains matériaux composites.

Si sa politique volontariste d'investissements permanents en moyens de production et en formation (estimée à près de 10 % de son chiffre d'affaires chaque année) lui a toujours permis de satisfaire les exigences du marché et de se développer à l'international, l'évolution constante de la demande et la mondialisation des marchés poussent aujourd'hui l'entreprise AGB à se doter de nouveaux moyens humains et technologiques.

Or, la S.A.S. AGB est confrontée à l'exiguïté et au manque de fonctionnalité de ses locaux actuels à Eysines.

Le projet immobilier et mobilier ambitieux (3,1 M€) présenté par l'entreprise, consiste en l'acquisition d'un terrain communautaire de 6.200 m² situé sur le secteur Saint-Exupéry à Mérignac en cours de cession à l'entreprise et la construction d'un bâtiment de 3.132 m² pour 2M€, ainsi que la réalisation d'un programme complémentaire d'investissement en matériel de production pour un montant de près d'1,1 M€.

La réalisation de ce programme donne l'opportunité à l'entreprise de se rapprocher de ses partenaires industriels déjà implantés sur le site Saint-Exupéry à Mérignac (ASTF et SEIV) et traduit sa volonté d'ancrer et de valoriser son image comme sous-traitant majeur du pôle ASD.

Ce programme doit se traduire par la création de 20 emplois supplémentaires en sus des 49 emplois existants à ce jour ; ces créations concernent, pour l'essentiel, des techniciens supérieurs en génie mécanique et connectique, ainsi que des fonctions nouvelles dans l'entreprise telles que les achats, la gestion du système d'information et le bureau d'études.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée aux côtés de la Région et du Département pour apporter à cette opération financée à l'aide d'un crédit-bail immobilier, d'une durée de 15 ans, servi par les établissements Sogebail et OSEO-BDPME, un soutien financier de 120.000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 2.000.000 € H.T., répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Terrain (6.200 m ²) :	167.400 €	. Sogebail/Oseo – BDPME :	1.640.000 €
V.R.D. :	28.890 €	. Conseil Régional d'Aquitaine :	150.000 €
Construction :	1.791.910 €	. Communauté Urbaine de Bordeaux :	120.000 €
Frais divers :	11.800 €	. Conseil Général de la Gironde :	90.000 €
TOTAL :	2.000.000 €	TOTAL :	2.000.000 €

Le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine devraient confirmer leur engagement lors de leurs prochaines commissions permanentes des 3 novembre et 5 décembre 2005.

Compte tenu de la stratégie de développement adoptée par la SAS AGB depuis sa création, de sa notoriété dans le secteur de l'ASD, et de sa volonté affichée de figurer parmi les sous-traitants majeurs de ce secteur d'excellence, notre établissement public pourrait accompagner ce programme en répondant favorablement à la sollicitation de l'entreprise.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 120.000 € à verser à la société Sogebail, chef de file de l'opération, pour l'implantation de la SAS AGB à Mérignac ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, article 6745, fonction 900 programme DA du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON

